

## Procédure d'admission<sup>1</sup>

<p><b>Premier contact :</b></p> <p>Transmission de la demande à la direction par la première personne contactée.          Direction étudie l'adéquation entre la demande et les possibilités des services.          Direction envoie un courrier d'enregistrement de la demande au demandeur, copie conservée (traçabilité)</p>	<p><b>Personnel contacté et Direction</b></p>	<p>Contact téléphonique, e-mail, courrier ou direct</p> <p><i>à adresser aux coordonnées de l'association</i></p>
<p><b>Si candidat intéressé et candidature retenue</b></p>		
<p><b>Échange informations</b></p> <p>Direction contacte le candidat et rédige une fiche de renseignements (copie jointe). Recueil de toutes informations concernant la demande . Évaluation (et entretien semi-dirigé)          Présentation du projet et des services</p>	<p><b>Direction + Psychologue</b></p>	<p>Contact téléphonique, e-mail, courrier et entretien (avec le candidat et sa famille)</p>
<p><b>Si candidat intéressé et candidature retenue</b></p>		
<p><b>Décision d'admission : :</b></p> <p>Étude des dossiers enregistrés, décision par rapport à la demande et envoie d'un courrier au candidat</p>	<p>Commission d'admission (Présidente, Administrateur parent, Directeur, RDS, Psychologue)</p>	<p><b>Réunion</b></p>

<sup>1</sup> Élaborée le 12/07/2018 Validée le 28/08/18



**Si candidature retenue**



<p><b>Constitution des dossiers :</b></p> <p>Envoi de demande de pièces à fournir (copie jointe) et d'informations sur support papier (projet, livret d'accueil, contrat de séjour, règlement de fonctionnement)</p>	<p>Direction</p>	<p>Courrier ou entretien</p>
<p><b>Présentation candidat :</b></p> <p>Présentation du candidat en réunion d'équipe (psychologue, RDS). Désignation d'un référent, programmation temps de contact en présence du référent.</p>	<p>Psychologue et RDS</p>	<p>Réunion d'équipe</p>
<p><b>Admission :</b></p> <p>Élaboration des procédures d'accompagnement du nouvel usager.</p>	<p>Personnels SAVI et SAAD, RDS</p>	<p>Fonctionnement d'équipes</p>
<p><b>Sortie du dispositif :</b></p> <p>Changement d'orientation (si inadaptation relevée dans un délai de six mois à partir de la date d'entrée) ou choix du bénéficiaire</p>	<p>Direction + Psychologue</p>	<p>Procédure d'accompagnement de sortie du dispositif vers une autre orientation ou habitat autonome</p>